

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-569

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,
CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Monsieur Arthur GORET, **le lundi 29 juin 2026, au 16 rue Franche**, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **le lundi 29 juin 2026 entre 14h00 et 17h00** :

- Rue Franche au droit du n°16

Article 2 – Monsieur Arthur GORET sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-huit juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation

Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

